



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 08/04/2022

Votre annonce n°22-50526 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

[> Contact client](#)

J12 Avis de concours appel d'offre Dir24

Département(s) de publication : **34**
Annonce No **22-50526**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Juvignac, 997 les Allées de l'Europe, 34990, Juvignac, F, Courriel : marchespublics@juvignac.fr, Code NUTS : FR

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.juvignac.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création d'un complexe sportif à Juvignac

Numéro de référence : 2022-02

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71222000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe sportif à JUVIGNAC (34).

Construction neuve de bâtiment d'une part, et opération de construction neuve d'infrastructure d'autre part. Le projet comprendra trois espaces principaux : la désimperméabilisation du parvis et des parkings de l'école Nelson Mandela (surface totale d'environ 5500 m2), la création du nouveau stade municipal (surface totale d'environ 18 500 m2) et l'aménagement d'une " Terrasse des activités urbaines " (surface totale d'environ 7 000 m2). L'opération intégrera des aménagements hydrauliques (bassins de rétention) afin de faire face aux besoins de rétention fixés sur la zone. Enveloppe financière affectée aux travaux : 4 000 000 euros hors taxes. Délai global prévisionnel d'exécution du marché, compris période de Garantie Parfait Achèvement (GPA) des lots du marché de travaux : 33 mois.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE



III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION	
III.1.10) Critères de sélection des participants :	Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Compétences et capacités techniques, Expériences et références, Moyens humains et techniques, Garanties économiques et financières, Conditions de participation : cf. règlement de concours, Les candidats peuvent répondre à la consultation à titre individuel ou sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. En cas de candidature d'un groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire. Le mandataire du groupement sera impérativement architecte. Le mandataire ne peut être candidat que dans un seul groupement. Les opérateurs économiques intervenant aux titres des compétences autres qu'architecte ne peuvent être membres de plus de 3 équipes candidates au total et qu'il s'agisse de cotraitance ou de sous-traitance. Pour cette mission, l'équipe de maîtrise d'œuvre comprendra les compétences suivantes : architecte, paysagiste concepteur, VRD, sols sportifs (terrains synthétiques), glissement urbain et équipements de loisirs, structure, fluides / CVC / Éclairage, hydraulique, économie de la construction, développement durable / qualité environnementale. La constitution du groupement ne pourra pas être modifiée entre la phase de candidature et la phase offre.
III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ	III.2.1) Informations relatives à la profession : La participation est réservée à une profession particulière : oui Indiquer profession : Architecte
SECTION IV : PROCÉDURE	
IV.1) DESCRIPTION	IV.1.2) Type de concours Restreint Nombre de participants envisagé : 3 ou Nombre minimal : / Nombre maximal :
IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :	
IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :	
IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF	
IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation	
IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :	
IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :	
IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY	IV.3.1) Information sur les primes Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) Une prime sera attribuée : oui Nombre et montant des primes à attribuer : Chaque candidat ayant remis des prestations conformes au programme et au règlement de concours recevra une prime forfaitaire de 20 000 euros (s) hors taxes. En cas de remise de prestations incomplètes ou non conformes, le jury se prononcera sur l'application des modalités de réduction ou de suppression de la prime définies dans le règlement de concours en application des articles R 2172-4 et 5 du code de la commande publique. Pour l'équipe à laquelle le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué, le montant de la prime versée constituera une avance sur honoraires.
IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :	
IV.3.3) Contrats faisant suite au concours	
IV.3.4) Décision du jury	
IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :	
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS	
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :	
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :	
VI.4.3) Introduction de recours :	
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :	
VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS	
8 avril 2022	
Éléments de facturation :	
Numéro d'engagement juridique : 07042022	
Classe de profil : Commune	
Siret : 21340123500014	
Libellé de la facture : Ville de Juvignac 997 les allées de l'Europe, F-34990 Juvignac.	
Indication de l'annonce :	
Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation http://www.boamp.fr : 18 juillet 2022	
Objet de l'avis : concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création d'un complexe sportif à Juvignac	
Nom de l'organisme : Ville de Juvignac	
Critères sociaux ou environnementaux : Aucun	



